

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
 DISTRICT D'OTTAWA. }  
 CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1915.

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 20 septembre 1915, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil, et les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée, ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Forcier :

Que les soumissions qui viennent d'être lues soient renvoyées à l'Ingénieur pour faire rapport sur icelles ce soir même.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Navion :

Que l'Ingénieur soit autorisé à préparer immédiatement des estimés pour la construction d'un égout sur la rue Plaxton entre les rues Chelsea Road et Joshua, afin que les avis soient envoyés sans délai.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'évaluateur permanent soit chargé de faire un rôle supplémentaire au rôle d'évaluation de la Cité de Hull pour l'année 1915-1916 afin d'y entrer les propriétés taxables omises lors de sa confection le printemps dernier.

Adopté.

CANADA }  
PROVINCE DE QUÉBEC }  
District d'Ottawa }

CITÉ DE HULL

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, lundi le vingtième jour de septembre mil neuf cent quinze, à laquelle étaient présents :—

Son Honneur le Maire Joseph Bourque, Esquier, au fauteuil, et les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté comme suit :—

## RÈGLEMENT No. 165

Pour accorder une commutation de taxes à la compagnie du chemin de fer Ottawa Northern & Western,

Attendu que la compagnie du chemin de fer Ottawa Northern & Western exploite un chemin de fer qui traverse la Cité de Hull, et qu'elle a acquis et possède divers immeubles, et autres biens imposables dans les limites de la dite Cité.

Attendu que le conseil municipal de la Cité de Hull consent, sujet à certaines conditions ci-dessous énoncées, à

commuer les taxes municipales qui pourraient être exigées de la dite Compagnie du chemin de fer Ottawa Northern & Western ou qui pourraient être prélevées sur les dits immeubles et autres biens imposables.

Il est par le présent règlement déclaré, statué et ordonné comme suit :—

1. Les immeubles et autres biens imposables de la compagnie du chemin de fer Ottawa Northern & Western sont et seront pour une période de cinq ans à partir du premier jour de mai 1915, estimés à la somme de cinquante mille piastres pendant la dite période, c'est-à-dire depuis le premier mai 1915 jusqu'au 1er mai 1920. Les taxes annuelles des dites années quant à ce qui concerne la dite compagnie du chemin de fer seront calculées et imposées suivant telle évaluation fixe de cinquante mille piastres, et les sommes ainsi calculées et estimées annuellement comme susdit sur telle évaluation fixe, seront les montants payables par la dite compagnie de chemin de fer durant toutes et chacune des dites années, comme commutation pleine et entière pour toutes les taxes municipales payable par elle sur les dits immeubles et autres biens imposables, sujet néanmoins à tout escompte que le conseil pourrait accorder aux autres contribuables et en remplissant les conditions imposées par le conseil pour donner droit à tel escompte.

2. Cette commutation ne s'étend pas aux travaux à faire aux cours d'eau, fossés de ligne, clôtures, égoûts, trottoirs, chemins ou autres améliorations locales dépendant des biens imposables de la dite compagnie.

3. Si en aucun temps la dite compagnie de chemin de fer disposait de quelque partie de ses dits immeubles ou biens imposables, ou s'en servait pour des fins autres que pour l'exploitation d'un chemin de fer, alors et dans ce cas, les immeubles ou biens imposables ou parties de biens imposables ou immeubles dont elle aurait ainsi disposé, ou qu'elle aurait employé de cette manière, ne seront plus considérés comme sujets

au présent règlement, mais au contraire deviendront sujets aux lois générales et spéciales de la Cité de Hull concernant les taxes de la même manière què si le présent règlement n'avait jamais été adopté ; et les immeubles et biens imposables ou parties d'iceux dont elle aurait ainsi disposé ou qu'elle aurait ainsi employés autrement que pour les fins de l'exploitation d'un cheuin de fer seront pour les fins des présentes, évalués suivant l'estimation faite de propriétés semblables dans la dite Cité.

4. Le présent Règlement ne s'appliquera pas cependant à aucun autre immeuble ou bien imposable qui pourrait être acquis ou possédés par la dite compagnie de chemin de fer à l'avenir et pendant les dites cinq années, lesquelles seront toujours sujets à l'évaluation, suivant les formalités ordinaires de la loi.

Le présent Règlement deviendra en vigueur de la manière ordinaire et pourvue en pareil cas.

Donné sous le sceau de la Cité de Hull, les jour et an ci dessus mentionnés.

JOS. BOURQUE,  
Maire.

H. BOULAY,  
Greffier.

4. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Leduc :

Que le Règlement N° 165 concernant une commutation de taxes sur les propriétés de la compagnie Ottawa Northern & Western Railway et qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

L'échevin Stafford dissident.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District d'Ottawa

CITÉ DE HULL

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, lundi le vingtième jour de septembre mil neuf cent quinze, à laquelle étaient présents :—

Son Honneur le Maire Joseph Bourque, écuyer, au fauteuil, et les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Fcrzier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lui proposé et adopté comme suit :—

## RÈGLEMENT N°. 166

Pour accorder une commutation de taxes à la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

ATTENDU que la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique exploite un chemin de fer qui traverse la Cité de Hull, et qu'elle a acquis et possède divers immeubles et autres biens imposables dans les limites de la Cité ;

ATTENDU que le conseil municipal de la Cité de Hull consent, sujet à certaines conditions ci-dessous énoncées, à commuer les taxes municipales qui pourraient être exigées de la dite Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou qui pourraient être prélevées sur les dits immeubles et autres biens imposables ;

Il est par le présent Règlement déclaré, statué et ordonné comme suit :—

1. Les immeubles et autres biens imposables de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, sont et seront pour une période de cinq ans à partir du premier jour de mai 1915, estimés à la somme fixe de vingt mille piastres pendant la dite période, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> mai 1915 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1920. Les taxes annuelles imposées et prélevées par la Cité de Hull, durant chacune des dites années, quant à ce qui concerne la dite compagnie de chemin de fer, seront calculées et imposées suivant telle évaluation fixe de vingt mille piastres, et les sommes ainsi calculées et estimées annuellement comme susdit sur telle évaluation fixe, seront les montants payables par la dite compagnie de chemin de fer durant toutes et chacune des dites années, comme commutation pleine et entière pour toutes les taxes municipales payables par elle sur ses dits immeubles et autres biens imposables, sujet néanmoins à tout escompte que le conseil pourrait accorder aux autres contribuables, et en remplissant les conditions imposées par le conseil pour donner droit à tel escompte ;

2. Cette commutation ne s'étend pas aux travaux à faire aux cours d'eau, fossés de ligne, clôtures, égoûts, trottoirs, chemins et autres améliorations locales dépendant des biens imposables de la dite compagnie ;

3. Si en aucun temps la dite compagnie de chemin de fer disposait de quelque partie de ses dits immeubles ou biens imposables ou s'en servait pour des fins autres que pour l'exploitation d'un chemin de fer, alors et dans ce cas, les immeubles ou biens imposables ou parties de biens imposables ou immeubles dont elle aurait ainsi disposé, ou qu'elle aurait employé de cette manière, ne seront plus considérés comme sujets au présent Règlement, mais au contraire deviendront sujets aux lois générales et spéciales de la Cité de Hull concernant les taxes, de la même manière que si le présent Règlement n'avait jamais été adopté ; et les immeubles et biens imposables ou parties d'iceux dont elle aurait ainsi disposé ou qu'elle aurait

ainsi employé autrement que pour les fins de l'exploitation d'un chemin de fer, seront pour les fins des présentes évaluées suivant l'estimation faite de propriétés semblables dans la dite Cité.

4. Le présent Règlement ne s'appliquera pas cependant à aucun autre immeuble ou bien imposable qui pourrait être acquis ou possédé par la dite compagnie de chemin de fer à l'avenir et pendant les dites cinq années ; lesquelles seront toujours sujets à l'évaluation suivant les formalités ordinaires de la loi.

5. Le présent Règlement deviendra en vigueur de la manière ordinaire et pourvue en pareil cas.

Donné sous le sceau de la Cité de Hull, les jour et anci-dessus mentionnés.

JOS. BOURQUE,

Maire.

H. BOULAY

Greffier.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Gauvin :

Que le Règlement No. 166 concernant une commutation de taxes sur les propriétés de la Compagnie Canadian Pacific Railway et qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

L'échevin Stafford dissident.

6. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Navion :

Que Son Honneur le Maire et les échevins Gauvin, Leduc et Duquay soient chargés de demander à la banque Provinciale du Canada un nouvel emprunt de \$30,000.00 pour améliorations, locales, savoir :— \$15,000.00 pour l'égoût rue Columbia et \$15,000.00 pour l'égoût sur la rue du Pont et les rues Ste-Marie et Iberville.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Navion :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour la construction d'un canal d'égoût rue Farley, entre la propriété de George Grey et celle de la commission scolaire, soient approuvés

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Leduc :

Que les procédures pour requêtes demandant des trottoirs en bois soient suivies, et que l'Ingénieur fasse rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Montpetit :

Que les requêtes demandant :— 10. La construction d'un pavage sur la rue Victoria à partir de la rue Champlain jusqu'à la rue Laval, 20. La construction d'un canal d'égoût rue Ottawa entre les rues Champlain et Maisonneuve, 30. La construction d'un égoût rue Victoria entre les rues Kent et Laval et 40. La construction d'un trottoir en bois rue Laval, côté Ouest

entre les rues St. Omer et Adélaïde, soient reçues et que le Greffier et l'Ingénieur soient autorisés à continuer les procédures.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Forcier :

Que la requête des propriétaires de la rue Kent, côté sud Ouest, demandant un trottoir en ciment soit acceptée, et que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer les travaux aussitôt que possible.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Que la rue Kent soit mise telle qu'elle était avant que le tuyau d'égout soit posé, tel que la requête des résidents de la rue Kent entre les rues St. Jean-Baptiste et St. Laurent, le demande.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'Ingénieur soit autorisé à prendre les moyens nécessaires pour se procurer le terrain nécessaire pour le passage des tuyaux d'aqueduc rue St. Florent à partir de la rue Adélaïde, et fasse rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Forcier :

Que la demande du transport de licence d'Hôtel d'Evanhoe Couture en faveur d'Edouard L'flammé soit accordée.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Forcier :

Que l'aviseur légal soit chargé de préparer un Règlement pour être adopté à la première assemblée régulière du mois d'octobre concernant la construction générale dans les limites de la Cité et spécialement les théâtres, et qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Davies, Laviolette, Leduc, Falardeau, Montpetit et Chénier soit chargé de voir à la préparation de ce Règlement.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Navion :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Davies et Montpetit soit chargé de voir au redressement de la rue Sherbrooke, et fasse rapport au conseil pour la prochaine assemblée.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Falardeau :

Que Son Honneur le Maire et M. L'échevin Laviolette soient autorisés à faire commencer immédiatement les travaux sur la rue Montclair.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire réparer les trottoirs en ciment sur les rues Laurier et Champlain.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Davies :

Que l'aviseur légal soit autorisé de faire l'étude des contrats passés entre la succession Scott et M. P. Walters et al et entre la Cité et la Succession Scott, afin de voir jusqu'à quelle largeur la rue Montcalm peut être élargie vis-à-vis la propriété Walters.

Adopté.

L'échevin Davies se retire.

19. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil siège en comité général afin de prendre en considération le rapport de l'Ingénieur sur les différentes soumissions qui ont été ouvertes ce soir.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Forcier :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que la soumission de MM Bisson & Caron, étant la plus basse pour le canal d'égoût des rues Laval et Alfred soit acceptée, et que le Maire soit autorisé à signer le contrat, à condition qu'une réduction de \$600 00 soit faite si le coût de tel contrat est payé en argent pour l'égoût de la rue Laval, attendu que les entrepreneurs devaient être payés jusqu'à concurrence de \$6000.00 avec les débentures du Règlement N°. 162, et que les chèques des autres soumissionnaires leur soient retournés.

Proposé en amendement par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que les travaux d'égoût se fassent à la journée vu que l'estimé de l'Ingénieur est de \$10,709.85.

Pour l'amendement : Les échevins Stafford, Lambert et Chénier—3.

Contre : Les échevins Navion, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit—7.

Pour la motion principale : Les échevins Navion, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit—7.

Contre : Les échevins Stafford, Lambert et Chénier—3.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée.

22. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer immédiatement le canal d'égoût de la rue Vaudreuil et qu'il soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Forcier :

Qu'après avoir considéré la demande de la Provincial Securities Ltd., pour l'achat des débentures des Règlements Nos. 160, 161 et 162, il est résolu de vendre les débentures de ces Règlements, savoir :— No 160, \$116,000.00 à 5½ pour cent, échéance à sept ans du 1er Mai 1915 ; No 162, \$98,000.00 à 5¾ pour cent, échéance à sept ans du 1er mai 1915 ; No. 162, \$57,000.00 à 5½ pour cent, échéance à 30 ans du 1er mai 1915 ; à la Provincial Securities Limited aux conditions suivantes :— 10. Sur paiement à 95 17 et des intérêts accrus pour les \$116,000.00 du Règlement No. 160 ; 20. Sur

paiement à 96.59 et des intérêts accrus sur les \$98,000.00 du Règlement No. 161; 30. Sur paiement à 91.08 et des intérêts accrus pour les \$57,000.00 du Règlement No. 162.

La Provincial Securities Limited devra prendre la livraison du montant total de ces débentures avant 3 mois de cette date.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Forcier :

Que demande soit faite par les présentes à la Banque Provinciale du Canada, de remettre à la Provincial Securities Limited, les débentures des Règlements Nos. 160 et 161, sur paiement aux conditions mentionnées dans la résolution No. 23 de cette assemblée concernant la vente des débentures émises en vertu de ces Règlements.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Chénier :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire construire immédiatement l'égoût rue Farley, et que le travail soit fait à la journée.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Leduc :

Que tous les chèques des différents soumissionnaires soient retournés, excepté celui de Caron & Bisson pour l'égoût de la rue Laval.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Leduc :

Que Charles Stafford soit engagé comme contre-maître pour les travaux de la rue Farley.

Adopté.

Ajournement sine die,

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
DISTRICT D'OTTAWA. } CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1915.

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, vendredi le 24 septembre 1915, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que les procédures RE égout rue Sherbrooke soient faites immédiatement.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Lambert :

Que la question du redressement de la rue Sherbrooke soit renvoyée au comité des rues et améliorations.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que la motion portant le No. 21 de l'assemblée du 20 septembre courant accordant le contrat pour la rue Laval lors de la dernière assemblée soit rescindée, et que de nouvelles soumissions soient demandées pour canaux d'égoût des rues Laval, Alfred, Dollard, St. Rédemptr, Maria, Metcalfe, St. Etienne, Russell, de nouveau pour jeudi, le 30 septembre courant.

Proposé en amendement par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Navion :

Que la motion No. 21 de l'assemblée du 20 courant accordant la construction de l'égoût rue Laval à MM. Caron & Bisson soit maintenue.

Proposé en sous-amendement par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Que les travaux d'égoût rue Laval soient faits à la journée, vu que la soumission de l'Ingénieur est de \$2,317.00 plus basse que celles des soumissionnaires, et que la résolution No. 21 de l'assemblée du 20 septembre courant soit rescindée.

Pour le sous-amendement : Les échevins Stafford, Lambert et Chénier—3.

Contre : Les échevins Navion, Davies, Laviolette, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit—9.

Pour l'amendement : Les échevins Navion, Laviolette, Gauvin, Leduc et Forcier—5.

Contre : Les échevins Davies, Stafford, Falardeau, Duquay, Montpetit, Lambert et Chénier—7.

Pour la motion principale : Les échevins Davies, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit—5

Contre : Les échevins Navion, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Lambert et Chénier—7.

Le sous-amendement, l'amendement et la motion principale sont perdus.

4. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Leduc :

Que de nouvelles soumissions pour la construction de l'égout de St. Rédempteur soient demandées pour le 4 octobre prochain.

Adopté.

Ajournement **SINE DIE**.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
DISTRICT D'OTTAWA. }  
CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1915.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité de Hull, à huit heures du soir, lundi, le 4 octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents :— Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Leduc :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs.

Adopté.

LE 10ième RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

*A la Corporation de la Cité de Hull,*

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi, le 1er octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Falardeau, président au fauteuil et les échevins Davies, Gauvin, Montpetit, Laviolette et Chénier a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

Salaires des employés,

Hôtel-de-Ville . . . . . \$641 66

Bureau d'Enregistrement . . . . . 33 20

The Capital Office Supply .....	21	15
Entretien des Prisons .....	26	70
Hospice St. Charles .....	293	75
E. R. Watts .....	3	25
Bell Telephone .....	25	15
Hull Electric .....	130	00
Entretien des barrières .....	18	00
Le Spectateur .....	106	70
A. Larocque .....	16	88
J. A. Barette .....	5	83
P. A. Meilleur .....	2	00
E. St. Jean .....	3	50
Fr. Léopold, Dir. Ecole Gauvin ..	3	27
A. Archambault .....	9	25
The E. B. Eddy Co .....	3	84
James Hope & Co .....	2	50
J. Pharand .....	1	83
The Pritchard Andrews Co .....	1	60
Jean Lacroix (Parcs) .....	6	25
Graham Bros. (Parcs) .....	19	25
Romuald Picard (Santé) .....	25	10
A. R. Farley (Santé) .....	11	26
Pharmacie Moderne (Santé) .....	16	55

Qu'une remise de taxes municipales soit accordée aux personnes suivantes :—

Dame N. Quevillon, 5276 du rôle.

Dame Télesphore Jacque, No. 5404 du rôle.

Dame Patrick Blanchfield, Chelsea Road.

Dame Robert Josling.

M. Joseph Dompierre et à Dame Jos. Duval.

Et sur la propriété Plamondon, rue Notre-Dame, maintenant la propriété des Rev. Pères Oblats.

Qu'une remise de taxes municipales au montant de \$174.75 soit faite à M. David Benedict.

Qu'une remise de taxes municipales au montant de \$91.88 soit faite à M. C. C. Wright.

Qu'une remise de taxes municipales au montant de \$40.62 soit faite à Dame Vve. J. G. Marston, tutrice.

Qu'une somme de \$100.00 soit envoyée au journal "La Presse" pour payer l'entretien d'un lit à l'Hôpital Canadien à Paris.

Que le nom de Richard C. Barry soit substitué à celui de Philias Leroux pour la propriété rue Montcalm No. 243 du Quartier 2.

Que le compte des Sœurs de la Providence soit approuvé pour 94 jours à 70 cts. et les remèdes.

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à renouveler à deux mois les billets suivants :—

\$6,000.00 RE bons chemins.

\$18,000.00 RE Règlement No. 149.

\$37,000.00 RE Règlement No. 19.

Et à un mois le billet de \$4,346.26 RF compte courant.

Attendu qu'une requête des citoyens ouvriers locataires a été soumise à ce comité demandant que pour le moment une taxe directe de deux dollars soit chargée aux locataires ouvriers

à l'exception des marchands, avocats, ou autres de profession ou de commerce, au lieu et place du quatre pour cent chargé sur le loyer annuel ;

Attendu que cette question mérite attention et que c'est l'intention de ce comité de prendre la chose en très sérieuse considération ;

Votre comité suggère qu'un comité nommé par les locataires ouvriers soit chargé de rencontrer le comité des Finances dans le but d'étudier le projet et d'en faire rapport.

V. O. Falardeau, Président.  
T. B. Davies  
D. O. Laviolette  
G. E. Gauvin  
Jos. Chénier

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Chénier :

Que le 10ième Rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

## LE 9ième RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS.

*A la Corporation de la Cité de Hull,*

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi, le 1er octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Laviolette président au fauteuil et les échevins Davies, Falardeau, Montpetit et Chénier à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les

comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

Salaires des journaliers ;	
Arrosage des rues . . . . .	\$ 243 50
Salaires des journaliers ;	
Entretien des rues . . . . .	277 96
Salaires des journaliers ; Parcs .	99 16

#### RÈGLEMENT No. 21.

Salaires des journaliers . . . . .	\$ 1 915 18
Adélard Beauchamp . . . . .	103 05
Smart & Woods Ltd . . . . .	118 96
Boucher & Frères . . . . .	114 31
Ottawa Fire Proof Co . . . . .	52 75
Amédée Lefebvre . . . . .	50 08
Ontario Hughes Owen . . . . .	21 80
Lawson & Son . . . . .	14 46
Le Spectateur . . . . .	4 95
F. Gratton . . . . .	2 50
<hr/>	
	\$ 2 392 04

#### RÈGLEMENT No. 149.

Salaires des journaliers . . . . .	\$ 34 00
Jos. Pilon . . . . .	104 14
Hull Iron & Steel Foundries .	273 87
Wright & Co . . . . .	282 82
Kelly & Leduc . . . . .	10 05
P. H. Durocher . . . . .	9 00
Fleming Machine Coy . . . . .	4 50
Duford Limited . . . . .	56 16

Victoria Foundry Co. Ltd. ....	1 10
F. Gratton .....	3 00
	<hr/>
	\$ 778 64

IMPRÉVUES.

Salaires des journaliers.....	\$ 770 77
Wright & Co.....	5 55
Boucher & Frères .....	95 49
Kelly & Leduc.....	3 65
Emile Martel.....	1 33
J. A. Barette.....	68
Jos. Bertrand.....	1 45
Wilfrid Davidson.....	2 50
	<hr/>
	\$ 881 42

RÈGLEMENT No. 161 (Rue Montclair)

Salaires des journaliers .....	\$ 170 32
Nap. Tremblay, pour pierre....	186 00
Amédée Lefebvre, pour pierre..	19 50
	<hr/>
	\$ 375 82

RÈGLEMENT No. 162.

Le Spectateur.....	\$ 3 60
--------------------	---------

D. O. Laviolette, Président.  
T. B. Davies  
G. E. Gauvin  
Joseph Chénier  
V. O. Falardeau

3. Proposé par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Davies :

Que le 9ième Rapport du Comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

#### LE 4ième RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES.

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 1er Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Gauvin, président au fauteuil et les échevins Davies, Laviolette, Montpetit, Falardeau et Chénier a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les communications qui lui ont été soumis, et recommande :—

Qu'une somme de \$150.00 soit payée à M. Michel Alarie par l'entremise de son avocat M. H. A. Fortier, en règlement final de toutes réclamations, dommages et frais qu'il peut avoir contre la Cité, sans préjudice,

G. E. Gauvin, Président  
T. B. Davies  
D. O. Laviolette  
Joseph Chénier  
V. O. Falardeau

4. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Laviolette :

Que le 4ième Rapport du Comité des Affaires Litigieuses qui vient d'être lu soit approuvé

Adopté.

## LE 13IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE.

*A la Corporation de la Ville de Hull.*

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 1er Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Duquay, président au fauteuil et les échevins Nayton, Stafford, Leduc, Forcier et Lambert, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

Salaires des employés..... \$2 414 65

### RÈGLEMENT No. 150

Salaires des journaliers..... \$ 29 25

E. Marchand..... 372 33

P. E. Marchand..... 150 99

Kelly & Leduc..... 8 18

A. Gratton..... 4 50

\$ 563 25

### LUMIÈRE

Salaires des journaliers..... \$ 22 50

Kelly & Leduc..... 45

Andrew Shaw..... 1 20

\$ 24 15

### POLICE

Bell Telephone..... \$ 21 70

J. E. Caron..... 75

Alfred Navion.....	8 00
Kelly & Leduc .....	84
	—————
	\$ 31 29
	FEU
Kelly & Leduc.....	\$ 18 16
Bell Telephone.....	25 00
Hull Electric.....	2 37
P. A. Meilleur .....	13 55
The Ottawa Car.....	3 05
J. Parizeau.....	10 00
Jos. Bertrand..	7 75
J. E. Caron.....	1 07
Dalpé & Frères.....	4 08
A. L. Raymond.....	19 80
Canadian Cotton & Wool Waste Co.....	25 60
P. Daoust & Cie.....	6 15
D. Dupuis.....	2 91
Ottawa Drug.....	4 30
A. Archambault.....	96
Charles Hébert.....	16 00
Eclipse Plating Co.....	1 00
A. Gratton.....	5 50
P. Leroux.....	5 50
J. H. Brunet.....	6 05
J. O. Dalpé.....	2 98
	—————
	\$ 181 78

Votre comité recommande que la licence de boucherie détenue au nom de M. Dorion soit transportée au nom de Madame Lagacé.

Que M. le chef Tessier ainsi que M. le chef Lemieux soient autorisés à demander des soumissions pour les uniformes d'hiver pour leurs hommes respectifs.

Que le rapport du chef Tessier concernant l'accident qui est arrivé au pompier Arsène Tremblay lors de l'incendie du Théâtre Français rue du Pont, soit approuvé.

Que la soumission de M. L. Gendron au montant de \$1150.00 pour le système de chauffage au poste des pompiers No. 1 soit accepté, et que les travaux soient faits conformément aux devis, et que M. le président et le chef de police soient autorisés à faire faire immédiatement à la journée, les réparations au poste de police. - Les fonds à cette fin devant être pris sur le règlement No. 162.

E. Duquay, Président.  
Joseph Leduc  
J. E. Forcier  
And. Stafford  
V. Navion  
Théo. Lambert

5. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Stafford :

Que le 13ième Rapport du Comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

#### LE 12IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC.

*A la Corporation de la Cité de Hull,*

Votre Comité de l'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 1er octobre 1915, à laquelle as-

semblée sont présents, l'échevin Leduc président au fauteuil et les échevins Navion, Stafford, Duquay, Forcier et Lambert a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

### AQUEDUC.

Salaires des employés	
permanents.....	\$ 633 .06
Salaires des journaliers.....	79 .75
Bell Telephone.....	12 .50
	—————
	\$ 725 .31

### CHATEAU D'EAU.

Salaires des journaliers.....	\$ 25 .90
Imperial Oil.....	13 .11
Bell Telephone.....	13 .00
Victoria Foundry.....	57 .25
Jos. Carrière.....	1 .00
É. Séguin.....	1 .50
	—————
	\$ 111 .76

### RÈGLEMENT N°. 160.

Salaires des journaliers.....	\$ 86 .75
Salaire de l'Ingénieur .....	175 .00
E. R. Bisson.....	3 579 .35
Canada Iron Corporation .....	6 502 .24
La Rose & Cameron .....	1 544 .94
Canadian General Fire	
Extinguisher.....	41 .90
A Archambault.....	85 .05

The Kerr Engine.....	81 41
Oscar Gauvin .....	11 50
The Ottawa Welding Co. ....	7 00
Evening Citizen.....	4 20
Le Temps.....	6 00
Ontario Hughes Owen.....	6 00
Ottawa Boiler and Steel Works	5 40
Le Spectateur.....	5 40

\$ 12 142 14

RÈGLEMENT No. 151.

Salaires des journaliers.....	\$ 848 08
The Construction Company...	977 38
A. Chantigny .....	450 00
A. Archambault .....	192 19
The Ottawa Boiler & Steel Works.....	81 27
Hormidas Gagnon.....	75 00
Kelly & Leduc .....	11 09
F. Gratton .....	9 35
H. Dupuis & Fils.....	12 60
Boucher & Frère.....	7 20
Ottawa White & Blue Print...	11 80
Dalpé & Frères .....	3 25

\$ 2 679 21

SANTÉ

Salaires des journaliers.....	\$ 33 87
Bell Telephone .....	6 75
David Benedict .....	40 00
	\$ 80 62

Votre Comité recommande :

Retrancher la taxe d'eau pour un cheval, chargée à J. Turcot, No. 184 rue St. Rédempteur.

Qu'une remise de taxe d'eau soit accordée à Dame Vve Charles Simard, 66 rue Garneau, pour arrérages seulement.

Votre comité recommande aussi que MM. le Maire, le Président de ce comité et l'Ingénieur, soient autorisés à faire des démarches auprès des différents gérants des compagnies électriques en vue d'entrer en négociations pour le pouvoir dont la Corporation aura besoin pour actionner les nouvelles pompes électriques.

Joseph Leduc, Président  
J. E. Forcier  
V. Navion  
E. Duquay  
And. Stafford  
Théo. Lambert

6. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Forcier :

Que le 12ième Rapport du Comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que la requête demandant un canal d'égout sur la rue Frontenac (Charles) entre les rues Laval et Leduc ainsi que celle de la rue du Pont entre Philomon et Queen soient approuvées et que l'Ingénieur et le Greffier soient chargés de continuer les procédures.

Proposé en amendement par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc.

Que cette requête rue Laval reste sur la table jusqu'à mercredi prochain pour permettre à l'Ingénieur de faire des estimés.

Pour l'amendement : les échevins Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc et Forcier : — 5

Contre l'amendement : les échevins Navions, Davies, Falardeau, Duquay, Lambert et Chénier : — 6

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

8. Proposé par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Gauvin :

Que les comptes de M. Dupuis au montant de \$819.84 dont \$745.99 chargeable au Règlement No. 21 et \$73.85 chargeable aux dépenses imprévues soient approuvés et payés.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Laviolette :

Que l'Ingénieur soit autorisé à préparer un estimé immédiatement pour la construction d'un égoût sur la rue Ann afin que les avis soient envoyés sans délai.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Davies :

Que l'Ingénieur soit autorisé à demander des prix pour des blocs pour traverses.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que la somme de cinquante piastres (\$50.00) soit votée en faveur de Mde. Vve F. X. Bélanger, en reconnaissance des services rendus par feu son époux pendant les vingt ans de sa vie qu'il a consacré à servir la Ville d'une manière dévouée et désintéressée et que l'argent soit prise à même les revenus généraux de la Ville.

Adopté.

L'échevin Falardeau dissident.

12. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que l'Ingénieur de la Ville soit autorisé à réparer le canal d'égoût dans le lac Flora tel que prévu dans le Règlement No. 162.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Attendu que ce conseil juge qu'il est urgent et nécessaire qu'un égoût soit construit sur l'avenue Laurier 10, entre l'égoût collecteur rue St. Bernard et l'avenue Hôtel-de-Ville, et 20, entre la rue Marston et l'extrémité Nord de l'égoût déjà construit sur la dite rue Laurier, que le Greffier soit chargé de donner les avis nécessaires de l'intention du conseil de construire tel égoût sur le parcours ci-dessus mentionné, conformément à la loi 56 Vict. Chap. 52, Sec. 147 ses amendements :— Et que l'Ingénieur soit chargé de préparer des estimés et des plans pour la construction de cet égoût.

Adopté.

L'échevin Forcier dissident.

14. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Duquay :

Que l'Ingénieur soit autorisé de préparer un estimé pour niveler la rue Maisonneuve entre les rues Salaberry et St. Jean-Baptiste et d'en faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que la côte sur la rue St. Laurent entre les rues Dollard et Kent soit continuée telle que commencée et que les travaux soient terminés au plus tôt possible.

Résolution déclarée hors d'ordre par le Maire.

16. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Navion :

Que les minutes du 7, 20 et 24 Septembre 1915 imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que ce conseil siège en comité général afin de considérer les submissions pour égouts rue Montcalm et de St. Rédempteur.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que ce conseil lève séance rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Laviollette, secondé par l'échevin Gauvin :

Que les soumissions du canal d'égout rue Montcalm et St. Rédempteur soient renvoyées à l'Ingénieur pour faire rapport au comité des Rues et Améliorations qui s'assemblera mercredi le 6 courant et fera rapport à l'assemblée le même soir.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Forcier :

Que ce conseil ajourne à mercredi le 6 courant.

Adopté.

L'échevin Stafford donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil il proposera qu'une somme de \$300.00 soit prise à même les fonds imprévus pour réparer la rue Wall qui est impraticable entre la rue du Pont et Montcalm.

L'échevin Lambert donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il demandera qu'une somme de \$50.00 soit votée dans le but d'acheter du papier pour la correspondance du Greffier et aussi annoncer la Ville aux grands propriétaires des industries étrangères et que cette somme soit prise à même les fonds généraux.

PROVINCE DE QUEBEC, }  
 DISTRICT D'OTTAWA. }  
 CITÉ DE HULL.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1915

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de le dite Cité, à huit heures du soir mercredi le 6 octobre 1915 à laquelle assemblée sont présents : — Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Forcier :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de La Cie. Immobilière, de M. Dieudonné Lévesque et du Dr. Fontaine.

Approuvé.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que la motion No 7 de l'assemblée du 4 octobre courant soit rescindée et remplacée par la suivante : — Que la requête demandant un égout rue Charles à partir de la propriété de M. Bélanger inclus jusqu'à la rue Laval, ainsi que celle de la rue du Pont entre les rues Philomon et Queen soient approuvées et que le Greffier et l'Ingénieur soient autorisés à continuer les procédures.

Approuvé.

3. Proposé par l'échevin Leduc secondé par l'échevin Stafford :

Que le chèque en garantie de la Cie. E. Laurie Co. au montant de \$2.000.00 leur soit retourné, et que la police en garantie du montant de \$1.080.00 dans la Compagnie The Canadian Surety Company soit accepté au lieu et place du dit chèque de \$2,000.00.

Approuvé

4. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Stafford :

Que la demande de la Cie. Immobilière demandant une diminution de taxes sur leur terrain situe sur le chemin de la Montagne, soit accordée, et aussi celle de M. Dieudonné Lévesque située sur le même chemin, dans la même proportion que pour la compagnie Immobilière.

Proposé en amendement par l'échevin Duquay secondé par l'échevin Lambert :

Que la partie du rapport accordant une réduction de taxes sur les propriétés Wright, Benedict et Dame Marston, lors de la dernière assemblée soit rescindée, et qu'un comité composé du Maire, du Président des Finances, du Président des Rues et Améliorations et du Dr Davies et M. l'échevin Forcier, soit formé pour prendre en sérieux considération toutes les demandes des grands propriétaires et fasse rapport.

Pour l'amendement :— Les échevins Laviolette, Duquay, Montpetit, Lambert et Chénier—5.

Contre :— Les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau et Forcier—7.

Pour la motion principale :— Les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau et Forcier—7.

Contre :— Les échevins Laviolette, Duquay, Montpetit, Lambert et Chénier—5.

L'amendement est perdu et la motion principale reimportée.

5. Proposé par l'échevin Laviotte, secondé par l'échevin Montpetit :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour la construction d'un égoût rue Montcalm entre les rues Chemin d'Aylmer et Wall soient approuvés, ainsi que le plan y annexé.

Approuvé.

6. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que l'Ingénieur soit chargé de préparer des estimés immédiatement pour la construction d'un trottoir en bois sur le côté Ouest de la rue Laval, entre la rue Adélaïde et St. Omer, afin que les avis soient envoyés immédiatement.

Approuvé.

7. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour la construction d'un égoût rue Philomon entre les rues Laval et St. Jacques soient approuvés.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Gauvin :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour la construction d'un trottoir rue Hôtel de Ville, Côté Nord, entre les rues Leduc et St. Jacques soient approuvés, et que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Duquay :

Que le compte de M. Joseph Danis au montant de \$168.55 soit payé.

Adopté.

309

10. Proposé par l'échevin Laviollette, secondé par l'échevin Chénier :

Que le compte de M. E. Vadeboncœur au montant de \$172.20 soit approuvé et payé.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'Ingénieur et le Greffier soient autorisés à préparer toutes les procédures pour un système d'égoût sur la rue du Pont entre les rues Queen et Philomon, et que l'Ingénieur demande des soumissions pour le 18 octobre 1915.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Laviollette :

Qu'une somme de \$300.00 soit prise à même le Règlement No. 162 où il y a une appropriation de \$500.00 à cet effet, pour ouvrir la rue Dupuis.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Duquay :

Qu'un comité soit nommé afin d'aller rencontrer Madame Laramée de la rue Catherine, avant que des procédures soient prises contre la ville, et que le Président des Affaires Litigieuses et le Président des Rues et Améliorations forment ce comité, et fasse rapport.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Laviollette :

Que le montant de \$300.00 soit pris à même les fonds im-  
prévus pour réparation à la rue Wall, la rue étant impraticable  
au traffic.

Motion déclarée hors d'ordre par Son Honneur le Maire

15. Proposé par l'échevin Laviotte, secondé par l'échevin Gauvin :

Que l'Ingénieur soit autorisé d'acheter les matériaux nécessaires au canal de la rue Laval.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que l'entrepreneur E. R. Bisson soit autorisé à construire un canal d'égoût sur les rues Iberville et Ste. Marie au prix mentionné dans sa lettre à cette fin ; et que l'Ingénieur soit autorisé à surveiller les travaux. Le tout d'après requête faite pour travaux à être chargés au Règlement No. 21 des améliorations locales.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Laviotte :

Que les soumissions de M. Jérémie Dufresne aux montants de \$25,007.60 pour la construction de l'égoût dans la paroisse St. Rédemptr, et \$20,775.70 pour l'égoût de la rue Montcalm soient acceptées pourvu que le soumissionnaire s'engage à faire assurer ses hommes contre tous accidents ; qu'il signe un contrat avec la Cité par lequel il s'engage à être responsable de tous dommages résultant des travaux à faire et plus spécialement des dommages pouvant résulter en traversant sous ou les voies de chemin de fer, et qu'il ne puisse rien réclamer de la Cité comme dommages à cause des retards qui pourraient être apportés par la Cité en obtenant des permis de passer sous les dites voies et sous les propriétés privées des compagnies ou particuliers. Et que les travaux soient terminés dans les six mois de la signature du contrat, les mois d'hiver ne comptant pas. Et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

Proposé en amendement par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Lambert :

Que les travaux d'égout dans St. Rédempthead soient faits à la journée.

Pour l'amendement : Les échevins Stafford, Lambert et Chénier—3.

Contre l'amendement : Les échevins Navion, Davies, Laviotte, Gauvin, Leduc, Falirdeau, Duquay, Forcier et Montpetit—9.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division renversée.

18. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Navion :

Si nécessaire, qu'une délégation composée de MM. F. A. Gendron, de Son Honneur le Maire et de l'Aviseur Legal, soit autorisée d'aller à Québec pour rencontrer l'Honorable Ta-chereau, pour lui demander que l'expropriation des chemins macadamisés d'Aylmer et de la Gatineau (Ch-lsea Road) soit faite par la commission des services d'utilité publique, et que le Trésorier soit autorisé de fournir les fonds nécessaires pour les frais de voyage.

Adopté.

Les échevins Davies et Stafford se retirent.

19. Proposé par l'échevin Laviotte, secondé par l'échevin Navion :

Que les chèques des soumissionnaires pour la construction des égouts rue Montcalm et dans la paroisse St. Rédempthead soient retournés, excepté ceux de M. Dufresne qui a obtenu les contrats.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que Monsieur l'Ingénieur soit autorisé de faire un relevé des commandes faites pour l'achat d'outils sur la rue St. Laurent et des argents payés, et un relevé des outils quand les travaux ont été terminés, et fasse rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que M. l'Ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux d'améliorations sur la rue Laval entre les rues Division et Adélaïde, et que l'argent soit prise au Règlement No. 162 sur le produit des \$2,000.00 qui doivent être employés pour ces fins.

Pour : Les échevins Navion, Duquay, Forcier, Montpetit Lambert et Chénier — 6.

Contre : Les échevins Laviolette, Gauvin, Leduc et Falardeau — 4.

La motion est remportée. L'échevin Falardeau donne avis de reconsideration.

22. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Montpetit et Falardeau soit chargé de s'occuper de la préparation des futurs amendements à la charte.

Adopté.

Ajournement SINE DIE.

L'échevin Navion donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il proposera qu'une somme de \$300.00 soit votée pour réparer les rues George, McKay, Fontaine, Taggart et Front.

PROVINCE DE QUÉBEC

District d'Ottawa.

CITÉ DE HULL.

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité de Hull, à huit heures du soir lundi le 18 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Safford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de Bisson et Caron, de M. Bisson, Canadian Capital Realty Co., requête des contribuables rue Charles,

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que les requêtes demandant :—

1o—La construction d'un égoût rue Brodeur entre le chemin de Chelsea et la 1ère Rue :

2o—Un trottoir en béton rue St. Joseph entre chez M. Dubois et la rue Maisonneuve, côté Sud :

3o—Un trottoir en béton rue St. Hyacinthe, côté Est entre les rues St. Laurent et Adélaïde, soient approuvées et que le Greffier et l'Ingénieur soient autorisés à continuer les procédures.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Leduc :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour :—

1o—Egoût rue Iberville entre la 1<sup>ère</sup> rue et le chemin de Chelsea :

2o—Egoût rue St. Marie entre la 1<sup>ère</sup> rue et le chemin de Chelsea :

3o—Egoût rue Victoria entre les rues Kent et Laval :

4o—Egoût rue St. Rédempteur de la rue Wall à la rue St. Laurent en passant par les rues Maria, Metcalfe et Russel ;

5o—Egoût rue Charles entre la rue Laval et la propriété de M. Nap. Bélanger incluse, soient approuvés ainsi que les plans qui s'y rapportent.

Le vote étant demandé, tous les échevins votent pour la motion qui est remportée.

## LE 14IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE ET LUMIÈRE

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités, vendredi le 15 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Duquay, président au fauteuil et les échevins Navion, Stafford, Leduc, Forcier et

Lambert, Son Honneur le Maire était aussi présent à l'honneur de faire rapport qu'après avoir examiné les différentes soumissions pour uniformes et chaussures pour les pompiers et les policiers, il est recommandé d'accepter les suivantes :—

Pour le Département de Police.

Celle de M. I. Ducharme :

Pour la fourniture de 13 paires de chaussures à raison de \$5.00 la paire.

Celle de G. Lafond & Fils :

Pour 2 pardessus pour officiers à \$22.00.

Pour 9 pardessus pour constables à \$22.00.

Pour 1 tunique en drap \$24.00.

Pour 1 pardessus "Pea Jacket" \$15.00

Pour 3 paires de gants pour officiers \$1.25.

Celle de J.-Bte Pharand :

Pour 10 paires de pantalons pour constables à \$6.75.

Pour 3 paires de pantalons pour officiers à \$6.75.

Pour 9 paires de mitaines à \$1.00.

Pour le Département du Feu.

Celle de Melle. M. Shea :

Pour 12 paires de chaussures à \$5.00.

Celle de M. T. St. Jean :

Pour 13 paires de chaussures à \$6.00.

Celle de M. Magloire Carrière :

Pour 23 paires de pantalons à \$6.00.

Pour 6 vestes à \$4.00.

Pour 17 chemises en flanelle à \$1.65.

Pour 23 paires de mitaines en chamois à \$1.00.

Que le chef Tessier soit autorisé à demander des soumissions pour 14 avertisseurs à incendies du même type que nous possédons actuellement, et fasse rapport à la prochaine assemblée du Comité qui aura lieu le 29 Octobre courant.

Que l'Ingénieur soit autorisé à demander des soumissions pour 300 isolateurs, le même genre que l'échantillon que nous avons, pour lundi le 25 courant.

E. Duquay, Président.

And. Stafford

J. E. Forcier

V. Navion

Jos. Leduc

Théo. Lambert

4. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Lambert :

Que le 14ième Rapport du Comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que la résolution No. 22 de l'assemblée du 20 Septembre à l'effet de faire à la journée le canal d'égout de la rue Philomon soit rescindée et remplacée par la suivante :— Que le contrat

du canal d'égoût de la rue Philomon soit accordé à M. Bisson vu qu'il est le plus bas soumissionnaire et en plus, qu'il a consenti à faire les travaux au même prix que les estimés de l'Ingénieur, soit, à une réduction de \$435.00, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat immédiatement, et que M. Bisson commence les travaux de suite.

Proposé en amendement par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Stafford :

Que les travaux d'égoût rue Philomon se fassent à la journée.

Pour l'amendement : les échevins Stafford, Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier :—6

Contre l'amendement : les échevins Navion, Davies, Laviotte, Gauvin, Leduc et Montpetit :—6

Pour la motion principale : les échevins Navion, Davies, Laviotte, Gauvin, Leduc et Montpetit :—6

Contre la motion principale : les échevins Stafford, Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier :—6

Le vote étant également partagé sur l'amendement et sur la motion principale, Son Honneur le Maire vote contre l'amendement et pour la motion principale, laquelle est remportée.

M. l'échevin Chénier donne avis de reconsidération.

6. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'Ingénieur soit autorisé à prendre les niveaux pour la construction d'un trottoir en bois sur la rue Laval et de préparer un plan à cet effet.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Montpetit :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer immédiatement le nivelllement de la côte de la rue Maisonneuve, les fonds à cette fin étant pris à même le règlement No. 162 dans lequel un montant de \$500.00 est applicable pour ces fins.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que M. Alfred Rochon ex-échevin de la ville, soit nommé inspecteur sur l'égoût de St. Rédempteur.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Laviolette :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire immédiatement la clôture sur la rue St Rédempteur entre les rues Rock et Wright afin de prévenir les accidents. Ces dépenses devront être chargées au règlement No. 162.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que M. Eugène Dagenais soit nommé contre-maître pour les travaux de réparations qu'il y a à faire sur la rue Laval, et que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer les travaux immédiatement.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Laviotte, secondé par l'échevin Davies :

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé d'acheter les matériaux nécessaires pour tous les travaux d'égoûts en construction et à faire.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Attendu que c'est l'attention de ce conseil de construire un égoût sur la rue Garneau entre les rues Leduc et du Pont, que le Greffier soit chargé de donner les avis à cet effet conformément à la loi 56 Vict. Chap. 52 Sec. 147 et ses amendements.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Montpetit :

Que M. Tardif soit nommé inspecteur pour les travaux d'égoût sur la rue Charles entre les rues Laval jusqu'à chez M. Nap. Bélanger, quand l'ouvrage commencera.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que le conseil s'ajourne à mardi soir (demain soir) pour prendre en considération l'avis de reconsideration, RE construction de l'égoût rue Philomon.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC }  
District d'Ottawa. } CITÉ DE HULL.

SEANCE DU 19 OCTOBRE 1915

A une assemblée spéciale ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, Mardi le 19 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que la motion No. 5 de l'assemblée du 18 Octobre en rapport avec l'égout de la rue Philomon (Vaudreuil) soit reconSIDérée.

Pour : les échevins Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier :—5

Contre : les échevins Navion, Davies, Laviolette, Gauvin, Leduc et Montpetit :—6

La motion est perdue.

Ajournement SINE DIE.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District d'Ortawa. } CITE DE HULL

## SÉANCE DU 35 OCTOBRE 1915.

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la Cité à huit heures du soir lundi le 25 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

i. Proposé par l'échevin Navion; secondé par l'échevin Davies;

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de M. Dufresne.

## Adopté.

2. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Forcier :

Que l'Aviseur Légal soit autorisé à produire une opposition à la vente du shériff pour partie des lots 270, 271 et 253 du quartier numéro trois de la Cité de Hull, dans la cause de Dame Marie Gaumont vs Herman Limoges, portant le No 91 de la Cour Supérieure District de Montmagny.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Gauvin :

Que l'Aviseur Légal soit autorisé à poursuivre les procédures devant la commission des chemins de fer pour traverser la voie du Pacific Canadian sur l'Avenue Montclair.

Adopté

4. ATTENDU que la Compagnie The Gatineau Macadamized and Gravelled Road refuse d'accepter les offres de la Cité, pour la partie du chemin dans les limites de la Cité.

ATTENDU que le Gouvernement s'engage à payer les trois quarts de l'indemnité à payer à la dite compagnie pour telle partie de chemin et trois quarts des frais d'expropriation, tel qu'il appert par lettre de l'honorable L. A. Taschereau adressée à M. F. A. Gendron M. P. P. en date du 21 Octobre 1915, et lue à ce conseil ce soir.

Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Duquay :

Que l'Aviseur Légal soit autorisé à prendre et poursuivre les procédures nécessaires devant la commission des services de d'utilité publique de Québec, pour l'expropriation de la partie du chemin de la dite compagnie The Gatineau Macadamized and Gravelled Road dans les limites de la Cité, que les avis nécessaires soient envoyés immédiatement à la dite commission, ainsi que les offres faites par la Cité agissant par le notaire Bertrand en vertu d'une résolution du conseil passée à l'assemblée du 7 Septembre dernier, et la réponse de la dite compagnie, et tous autres documents se rapportant à telle expropriation ; et que la dite commission soit priée de faire enlever immédiatement les barrières dans les limites de la Cité.

Adopté.

5. ATTENDU que la Compagnie Bytown and Aylmer Union Turnpike Road refuse d'accepter les offres de la Cité pour la partie du chemin dans les limites de la Cité.

ATTENDU que le Gouvernement s'engage à payer les trois quarts de l'indemnité à payer à la dite compagnie pour telle partie de chemin et les trois quarts des frais d'expropriation, tel qu'il appert par la lettre de l'honorable L. A. Taschereau adressée à M. F. A. Gendron M. P. R. en date du 21 Octobre 1915 et lue à ce conseil ce soir.

Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Duquay :

Que l'Aviseur Légal soit autorisé à prendre et poursuivre les procédures nécessaires devant la commission des services d'utilité publique de Québec, pour l'expropriation de la partie du chemin de la dite compagnie The Bytown and Aylmer Union Turnpike Road dans les limites de la Cité, que les avis nécessaires soient envoyés immédiatement à la dite commission ainsi que les offres faite par la Cité agissant par le notaire Bertrand en vertu d'une résolution du conseil, passée à l'assemblée du 7 Septembre dernier, et tous autres documents se rapportant à telle expropriation ; et que la dite commission soit priée de faire enlever immédiatement les barrières dans les limites de la Cité.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que les chèques en garantie déposés par MM. Bisson, Bisson & Caron et la compagnie The Canadian General Electric Company leur soient retournés, pourvu que des polices en garantie jusqu'à concurrence du montant de leurs chèques respectifs, soient fournies.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Que l'Ingénieur soit autorisé à commencer la construction d'un trottoir en béton sur la rue St. Jean-Baptiste entre les rues Kent et Champlain, côté nord, et que les estimés approximatifs de l'Ingénieur se rapportant à la construction de ce trottoir soient approuvés.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Montpetit :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer immédiatement les travaux relativement à la construction d'un trottoir en béton rue Salaberry côté Nord, entre les rues Champlain et Dollard, et que les estimés de l'Ingénieur se rapportant à la construction de ce trottoir soient approuvés.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Forcier :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer immédiatement les travaux relativement à la construction d'un trottoir en béton rue Kent côté Ouest, entre la ruelle Charles et la rue Hôtel-de-Ville, et que les estimés approximatifs de l'Ingénieur soient approuvés.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Navion :

Que les estimés approximatifs de l'Ingénieur pour la construction d'un trottoir en béton rue Augusta<sup>rue</sup> entre le chemin d'Aylmer et le bord de la rivière soient approuvés et que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les estimés de l'Ingénieur pour trottoir en bois rue Laval coté Ouest entre les rue St. Omer et Adélaïde soient approuvés et qu'il soit autorisé à commencer les travaux immédiatement.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que les estimés de l'Ingénieur pour la construction d'un canal d'égoût rue du Pont entre les rues Philomon et St Laurent soient approuvés et que l'Ingénieur soit autorisé à commencer les travaux aussitôt que nous aurons décidé pour l'égoût du Lac Flora.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire du Président des Rues et Améliorations, des deux représentants du quartier 3a et de l'Ingénieur de la ville, soit nommé pour étudier et préparer un nouveau projet pour la reconstruction du canal d'égoût du lac Flora et fasse rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Stafford :

Que ce conseil siège en comité général afin de considérer plusieurs questions importantes, avec le pro-maire au fauteuil.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Montpetit, secondé par l'échevin Gauvin :

Que ce conseil lève séance rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

Ajournement SINE DIE.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District d'Ottawa.      }  
CITÉ DE HULL.

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 1915.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir mardi le deux Novembre 1915, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

i. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Gauvin :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de l'Ingénieur de la ville de Hull, de la Cie Hull Electric et des contribuables de la rue Charles.

Adopté.

LE 15IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE FEU, POLICE  
ET LUMIÈRE.

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de Feu, Police et Lumière dûment assemblé en la chambre des Comités vendredi le 29 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Duquay président au fauteuil et les échevins Navion, Stafford, Leduc, Forcier et Lambert, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

Salaires des employés . . . . . \$1 208 37

POLICE

Ottawa Electric . . . . .	\$10 49
Alph. Couture & Cie . . . . .	1 25

RÈGLEMENT No. 162

(Réparation au Poste de Police.)

Salaires des ouvriers . . . . .	\$286 43
Boucher & Frères . . . . .	45 27
Emile Martel . . . . .	75 00
Jérémie Dufresne . . . . .	9 83
Ottawa Fire Proof & Supply . . . . .	34 15
McFarlane & Douglass . . . . .	98 20
Ottawa Boiler . . . . .	17 00
Jos. Pilon . . . . .	62 33
H. Dupuis & Fils . . . . .	36 15
L. Gendron . . . . .	160 00

LUMIÈRE Règ. No. 162

F. Trudel . . . . .	\$10 00
---------------------	---------

RÈGLEMENT No. 150

F. Gratton . . . . .	\$150 00
Ottawa Electric Co . . . . .	9 99
P. E. Marchand . . . . .	1 191 67

FEU

L. Gendron Règ. No. 162 . . . . .	\$300 00
Sœurs de la Providence . . . . .	64 25
Hull Coal Company . . . . .	25 50

P. A. Bélanger .....	7 50
H. C. Brennan .....	13 00
Edmondson & Petch .....	20 70
Dame C. B. Falardeau .....	22 50
Dr. Telmosse .....	11 40
Imperial Oil Co.....	16 70
P. Leroux .....	9 00
J. E. Caron .....	5 88
J. H. Brunet .....	5 45
Hull Electric .....	2 32
Kelly & Leduc .....	9 01
Ottawa Electric .....	3 73
Emile Martel .....	1 00
Boucher & Frères .....	95
Ottawa Car Co....	1 55

Votre comité recommande que la soumission de M. Marchand & Donnelly pour la fourniture de 300 isolateurs à raison de \$1.25 chacun soit acceptée comme étant la plus basse ; les fonds à cette fin devant être pris à même le règlement No. 150.

Que le salaire du pompier Xavier Désormaux qui remplace temporairement Arsène Tremblay, soit payé à même les fonds du département de feu.

Que la somme de \$6000.00 moins la perte sur la vente des débentures du Règlement No. 162 soit mise à la disposition du département du feu pour travaux et échats spécifiés au règlement susdit.

Qu'à partir du 15 Novembre 1915, les vendeurs de liqueurs spiritueuses soient tenus d'enlever toutes obstructions dans les fenêtres de leurs "Bars" ou boutiques pendant les

heures où la vente est prohibé, et de tenir telles "bars" ou buvettes éclairées, et que l'Aviseur Légal soit autorisé à préparer un règlement à cet effet.

Que le rapport de l'Ingénieur relativement au projet de se servir des poteaux des différentes compagnies pour la reconstruction du système de lumière électrique soit approuvé, et qu'un contrat soit préparé similaire à celui intervenu entre The Great North Western Telegraph Company et la Compagnie Hull Electrique, en retranchant les clauses 4 et 6 ; tel contrat intervenu entre les parties ci-dessus ayant été dûment soumis à ce comité.

Que la soumission de la Cie Northern Electric pour 14 avertisseurs à incendie à raison de \$110.00 chacun soit acceptée.

E. Duquay, Président  
Joseph Leduc  
Théo. Lambert  
V. Navion  
J. E. Forcier  
And. Stafford

2. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Stafford :

Que le 15ième Rapport du Comité de Feu, Police et Lumière qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que les requêtes demandant :

1o—Un trottoir en béton rue Charles entre les rues Laval et Principale.

2o— Trottoir en bois rue St. Laurent coté sud entre la propriété Roussel et la rue Laval.

3o— Trottoir en béton rue Langevin coté sud entre la propriété Mantion et la rue Maisonneuve.

4o— Egoût rue Scott entre les rues Laval et Chateauguay et sur la rue Chateauguay entre la propriété de M. Demers et la rue Papineau.

5o— Trottoir en béton chemin d'Aylmer entre la rue Farley et chemin de King's Park soient approuvées et que l'Ingénieur et le Geffier soient autorisés à continuer les procédures.

Adopté.

#### LE 14IÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'AQUEDUC.

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité de l'Aqueduc dûment assemblé en la chambre des Comités vendredi le 29 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Leduc président au fauteuil et les échevins Navion, Stafford, Duquay, Forcier et Lambert à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :—

Salaires des employés .....	\$316 03
Salaires des journaliers .. . . .	55 25

#### RÈGLEMENT No. 160.

Salaires de journaliers .....	\$297 54
Hull Iron & Steel Foundries .. . .	511 55
Canada Iron Corporation.....	8 187 49

A. Archambault .....	185 03
Ottawa Boiler .....	43 30
Thomas Lawson & Sons .....	95 83
General Supply of Canada .....	84 22
McDougals Limited .....	784 15
P. Leroux .....	27 50
E. J. Dompierre .....	85
Jos. Danis .....	133 60
Kelly & Leduc .....	1 95
Wright & Co .....	5 00
The Crab Tree Co .....	16 63
Ferrier Gratton .....	29 40
Evening Journal .....	4 40

### RÈGLEMENT No. 151

Salaires des journaliers .....	\$696 52
Thos. Lawson & Sons .....	43 28
Wilfrid Barre .....	15 00
Boucher & Frère .....	3 68
Hull Coal Co .....	5 25
Wright & Co .....	8 75
Ottawa Boiler & Steel Works .....	104 85
A. Chantigny .....	25 25
Jos. Dupel .....	4 65
A. Archambault .....	43 67

### CHATEAU D'EAU

Ottawa Electric .....	\$3 02
A. Archambault .....	43 70
Hull Coal .....	13 00
Roméo Lemieux .....	18 75
Dalpé & Frères .....	2 14

Victoria Foundry .....	175	85
Salaires des journaliers .....	53	00

### SANTÉ

Salaires des journaliers .....	\$9	00
Dalpé & Frères .....	60	

Votre comité recommande :

Rue l'Ingénieur soit autorisé à faire installer un tour au château d'eau pour la réparation des bornes fontaines, vannes, robinets de service et en général pour tous travaux de tournage à faire pour les différentes réparations dans le château d'eau. Le coût de telle installation étant de \$2005.00 et applicable au règlement No. 151.

Qu'une somme de \$1923.75 soit transportée du règlement No. 160 au crédit du règlement No. 151.

Que permission soit accordée à Smart & Woods Limited de poser un conduit d'eau de 10 pouces pourvu que un compteur soit installé sur celui ainsi que sur le tuyau de 5 pouces qu'ils ont actuellement.

Que le chèque en garantie de M. W. Hébert RE construction de la cheminée au château d'eau soit retourné.

Que la somme de \$400.55 soit payée à M. Chantigny étant la balance lui revenant pour la construction de la cheminée au château d'eau.

Que le montant chargé à M. Trefflé Proulx pour un cheval soit retranché de son compte (Rôle No. 997).

Qu'un service d'eau seulement soit chargé à Dame Donat Tremblay, 5 rue St. Laurent, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1915.

Que la taxe pour un cheval soit retranchée du compte de Dame Vve Charles Lagacé.

Qu'une remise de taxe d'eau pour le temps que l'eau a été gelée soit accordé à A. Demers No. 41 rue Chateauguay.

Qu'un seul service d'eau soit chargé à Jos. Germain à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1915.

Qu'une remise d'arrérages de taxes d'eau soit accordée aux personnes suivantes :— Danie Vve Yves Fortin 39 rue St. Henri, Vve Félix Roy rue Kent, Vve Hyppollithe Legrand et à Vve Damase Gratton 74 rue Dollard.

Joseph Leduc, Président  
V. Navion  
E. Duquay  
J. E. Forcier

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Forcier :

Que le 14<sup>ième</sup> Rapport du Comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé.

Proposé en amendement par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier.

Que le 14<sup>ième</sup> Rapport du Comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu soit approuvé en y retranchant le paiement de la somme de \$400.55 à M. Chantigny RE construction de la cheminée au chateau d'eau.

Pour l'amendement : les échevins Lambert et Chénier :— 2

Contre l'amendement : les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay et Forcier :— 8

Pour la motion principale : les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay et Forcier :— 8

Contre : les échevins Lambert et Chénier :— 2

L'amendement est perdu et la motion principale remportée.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Davies :

Que le compte des Sœurs de la Providence au montant de \$220.35 soit payé.

Proposé en amendement par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que le compte des Sœurs de la Providence soit approuvé en y retranchant le montant de jours chargé pour celle A. Dupuis, soit \$9.95.

Pour l'amendement : les échevins Lambert et Chénier :— 2

Contre l'amendement : les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay et Forcier :— 8

Pour la motion principale : les échevins Navion, Davies, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay et Forcier :— 8

Contre : les échevins Lambert et Chénier :— 2

L'amendement est perdu et la motion principale remportée.

L'échevin Chénier donne avis de reconsidération.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District d'Ottawa. }  
CITÉ DE HULL.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, mardi le deuxième jour de Novembre mil neuf cent quinze, à laquelle étaient présents :—

Son Honneur le Maire Joseph Bourque, écuyer au fauteuil, et les échevins Navion, Davies, Stafford, Laviolette, Leduc, Gauvin, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Chénier et Lambert formant quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté comme suit :

## REGLEMENT No. 167.

Pour accorder une commutation de taxes à la Compagnie du chemin de fer Hull Electric.

ATTENDU que la Compagnie de chemin de fer Hull Electric exploite un chemin de fer électrique qui traverse la Cité de Hull, et qu'elle a acquis et possède divers immeubles et autres biens imposables dans les limites de la Cité.

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Cité de Hull consent, sujet à certaines conditions ci-dessus énoncées, à commuer les taxes municipales qui pourraient être exigées de la dite Compagnie du chemin de fer Hull Electric, ou qui pourraient être prélevées sur les dites immeubles et autres biens imposables.

Il est par le présent Règlement déclaré, statué et ordonné comme suit :

1o. Les immeubles et autres biens imposables de la Compagnie du chemin fer Hull Electric, sont et seront pour une période de cinq ans à partir du premier jour de Mai 1915, estimés à la somme fixe de cinquante mille piastres pendant la dite période, c'est-à-dire depuis le 1er Mai 1915 jusqu'au 1er Mai 1920. Les taxes annuelles imposées et prélevées par la Cité de Hull durant chacune des dites années, quant à ce qui concerne la dite Compagnie de chemin de fer seront calculées et imposées suivant telle évaluation fixe de cinquante mille

piastres, et les sommes ainsi calculées estimées annuellement comme susdit sur telle évaluation fixe, seront les montants payables par la dite Compagnie de chemin de fer durant toute

et chacune des dites années, comme commutation pleine et entière pour toutes les taxes minicipales payables par elle sur ses dits immeubles et autres biens imposables, sujet néanmoins à tout escompte que le conseil pourrait accorder aux autres contribuables et en remplissant les conditions imposées par le conseil pour donner droit à tel escompte.

2o. Cette commutation ne s'étend pas aux travaux à faire aux cours d'eau, fossés de ligne, clôture, égouts, trottoirs, chemins ou autres améliorations locales dépendant des biens imposables de la dite Compagnie.

3o. Si en aucun temps la dite Compagnie de chemin de fer disposait de quelque partie de ses dits immeubles ou biens imposables, ou s'en servait pour des fins autres que pour l'exploitation d'un chemin de fer, alors et dans ce cas, les immeubles ou biens imposables ou parties de biens imposables ou immeubles dont elle aurait ainsi disposé, ou qu'elle aurait employé de cette manière, ne seront plus considérés comme sujets au présent Règlement, mais au contraire deviendront sujets aux lois générales et spéciales de la Cité de Hull concernant les taxes, de la même manière que si le présent Règlement n'avait jamais été adopté; et les immeubles et biens imposables ou parties d'iceux dont elle aurait ainsi disposé ou qu'elle aurait ainsi employés autrement que pour les fins de l'exploitation d'un chemin de fer seront pour les fins des présentes évalués suivant l'estimation faite de propriétés semblables dans la dite Cité.

4. Le présent Règlement ne s'appliquera pas cependant à aucun autre immeuble ou bien imposable qui pourraient être acquis ou possédés par la dite Compagnie de chemin de fer à

l'avenir et pendant les dites cinq années ; lesquels seront toujours sujets à l'évaluation suivant les formalités ordinaires de la loi.

Le présent Règlement deviendra en vigueur de la manière ordinaire et pourvue en pareil cas.

DONNÉ sous le sceau de la Cité de Hull les jour et an ci-dessus mentionnés.

JOSEPH BOURQUE,

Maire.

H. BOULAY,

Greffier.

6. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Navion :

Que le Règlement No. 167 concernant une commutation de taxes sur les propriétés de la Cie Hull Electric Coy. qui vient d'être lu soit adopté aux conditions énoncées dans la lettre de M. T. P. Foran en date du 6 Août 1915 ; cet arrangement ne devant pas affecter les taxes que la compagnie paie pour ses poteaux et ses taxes d'affaires.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Leduc :

Que le temps fixé pour l'escompte sur le paiement des taxes soit prolongé jusqu'au 15 Novembre, pour cette année.

Adopté.

L'échevin Montpetit prend son siège.

8. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que MM. les entrepreneurs se soumettent au contrat qu'ils ont signé, c'est-à-dire qu'ils emploient des ingénieurs du Hull, et que M. l'Ingénieur soit autorisé à faire respecter leur contrat.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Davies :

Que des soumissions soient demandées pour l'égout de la rue Charles de la rue du Lac jusqu'à la résidence de M. Bélanger, pour lundi le 8 Novembre courant.

Proposé en amendement par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'Ingénieur de la ville soit autorisé à commencer la construction du canal d'égout de la rue Frontenac à la journée, qu'il soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires, et que le contre-maître Charles Stafford soit chargé de la surveillance des travaux.

Pour l'amendement : les échevins Stafford, Leduc, Falardeau, Duquay, Lambert et Chénier :—6

Contre l'amendement : les échevins Navion, Davies, Gauvin, Forcier et Montpetit :—5

L'amendement est remporté et la motion principale perdue sur même division renversée.

L'échevin Gauvin donne avis de reconsidération.

10. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Davies :

Que l'Ingénieur soit autorisé à continuer à réparer les alentours de la rue St. Rédemptrur avec la balance d'argent du règlement No. 162.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Duquay :

Que les estimés de l'Ingénieur pour travaux d'aqueduc exécutés par MM. Larose et Cameron au montant de \$2395.80 et travaux d'aqueduc exécutés par M. Ernest Bisson au montant de \$6314.22 soient approuvés et payés.

Adopté.

12. ATTENDU que les travaux d'excavations du canal d'égout de la rue Montcalm et des services, ne peuvent être exécutés sans arrêter la circulation des tramways de la Hull Electric entre le Château d'Eau et la rue Ivy.

Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Montpetit :

Que le Greffier soit chargé de demander pour le contracteur Dufresne, à la Hull Electric, pour le temps requis pour faire les travaux, d'arrêter la circulation des tramways entre le château d'eau et la rue Ivy, laissant cependant un convoi du côté Nord-Ouest pour l'utilité publique.

Pour : les échevins Navion, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit :—8

Contre : les échevins Davies, Lambert et Chénier :—3

La motion est remportée.

L'échevin Davies donne avis de reconsideration.

13. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'Aviseur Légal soit autorisé à demander à la commission des chemins de fer l'ouverture de la rue St. Etienne entre les rues Russell et Francis et une traverse à niveau au croisement de la voie Ottawa Northern and Western Railway.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire commencer la construction d'un trottoir en bois sur la rue Laval, immédiatement.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Que les contracteurs de l'Aqueduc soit notifiés de mettre les rues dans le même état qu'elles étaient avant que les travaux soient commencés, et que l'Ingénieur y voit avant que les gelées arrivent, afin que les rues soient dans un état convenable.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Montpetit :

Que le canal d'égoût sur la rue Victoria entre la rue Kent et la rue Laval soit fait par MM. Bisson et Caron au même prix que le contrat sur la rue Vaudreuil, et que l'Ingénieur soit autorisé d'acheter les matériaux nécessaires pour ces fins et que ces travaux commencent immédiatement.

Proposé en amendement par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que les travaux d'égout rue Victoria soient faits à la journée.

Pour l'amendement : les échevins Stafford, Duquay, Lambert et Chénier :—4

Contre : les échevins Navion, Gauvin, Leduc, Falardeau, Forcier et Montpetit :—6

Pour la motion principale : les échevins Navion, Gauvin, Leduc, Falardeau, Forcier et Montpetit :—6

Contre : les échevins Stafford, Duquay, Lambert et Chénier :—4

L'amendement est perdu et la motion principale remportée.

L'échevin Chénier donne avis de reconsidération.

17. Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire baisser le tuyau l'aqueduc sur la rue St. Omer entre la rue Kent et la rue Dollard, et que les dépenses soient chargées à même le règlement No. 151 et que les services soient aussi baissés.

Motion déclarée hors d'ordre par le Maire.

18. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

Que l'assemblée de ce soir soit ajournée à demain soir pour prendre en considération l'avis de reconsidération RE onstruction de l'égout rue Frontenac.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC. }  
 District d'Ottawa. } CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1915.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures mercredi le 3 Novembre 1915, à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire,

1. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Laviolette :

Que l'amendement à la motion No. 9 de l'assemblée du 2 Novembre courant soit reconsidéré.

Pour : les échevins Navion, Laviolette, Gauvin et Forcier :—4

Contre : les échevins Stafford, Leduc, Falardeau, Duquay, Lambert et Chénier :—6

La motion est perdue.

2. ATTENDU que nous avons un grand nombre d'ouvriers qui sont sans emploi dans notre Cité.

Il est proposé par les échevins Laviolette et Forcier, et secondé unanimement par le conseil :

De prier l'honorable comité des obus de bien vouloir accorder à M. Joseph Bourque entrepreneur de Hull, un contrat pour faire des boîtes ainsi qu'un contrat pour des obus afin de donner de l'ouvrage aux ouvriers de notre Cité qui sont très nombreux et qui ont grandement besoin de travail actuellement.

Adopté.

Ajournement SINE DIE.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
 District d'Ottawa. }  
 CITE DE HULL.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1915.

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite Cité à huit heures du soir lundi le 8 Novembre 1915, à laquelle assemblée sont présents, Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui son lus et déposés sur la table.

LE 10IÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET  
 AMÉLIORATIONS

*A la Corporation de la Cité de Hull.*

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en la chambre des comités vendredi le 29 Octobre 1915, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Laviolette, président au fauteuil et les échevins Davies, Gauvin, Falardeau, Montpetit et Chénier, Son Honneur le Maire était aussi présent à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été soumis, et recommande le paiement des suivants :—

RÈGLEMENT No. 21

Salaire de l'Ingénieur . . . . .	\$ 87 50
Salaires des journaliers . . . . .	5 829 93
A. Lefebvre . . . . .	53 93
H. Dupuis & Fils . . . . .	75 52
Wright & Co . . . . .	4 205 48
Boucher & Frères . . . . .	127 13
A. Archambault . . . . .	20 68
Ontario Hughes Owen . . . . .	22 00
P. A. Bélanger . . . . .	31 20
Hull Coal . . . . .	10 50
Ferrier Gratton . . . . .	11 95
Federal Stone & Supply . . . . .	10 79
Par note de crédit Wright & Co. (Sacs retournés) . . . . .	\$8 00
Jos. Pilon . . . . .	75 95
J. O. Dalpé . . . . .	61 90
Kelly & Leduc . . . . .	83 04
A. Lefebvre . . . . .	78 00
J. Bertrand . . . . .	75 60
A. Barette . . . . .	9 10
Félix Legault . . . . .	3 00
Dalpé & Frères . . . . .	10 61
McDougals Limited . . . . .	7 00
Smart & Woods . . . . .	59 48
Arthur Viau . . . . .	5 00
Ottawa Boiler & Steel Works . . . . .	1 50
	<hr/>
	\$10 956 79

RÈGLEMENT No. 149

Hull Coal Company.....	\$49 00
Wright & Co.....	3 68
Kelly & Leduc.....	10 05
Bell Telephone.....	7 88
	_____
	\$70 51

RÈGLEMENT No. 162

Réparations rue Laval

Salaires des journaliers.....	\$321 35
Jos. Bertrand.....	3 15
E. Vadeboncoeur.....	227 80
	_____
	\$552 30

IMPRÉVUES

Salaires des journaliers.....	\$413 27
Wright & Co .....	42 15
Wright & Co Par note de crédit	\$8 40
H. Dupuis & Fils.....	6 30
A. Archambault.....	15 00
F. Gratton.....	5 30
Hull Coal.....	2 80
Jos. Pilon.....	7 48
P. Leroux.....	16 20
	_____
	\$516 90
Salaires des journaliers (Parcs) .	\$33 25

ÉGOUT LAC FLORA Règ. No. 162

Salaires des journaliers.....	\$69 08
Arrosage des rues (salaires)....	\$131 50
Nettoyage des rues en asphalte (salaires).....	189 37

Ouverture de la rue Woburn Règ. No. 162

Salaires des journaliers.....	\$216 02
-------------------------------	----------

Clôture rue St. Rédempteur Règ. No. 162

Salaires des journaliers.....	\$37 00
-------------------------------	---------

RUE MONTCLAIR Règ. No. 161

Salaires des journaliers.....	\$1 368 39
Ephrem Vadéboncœur.....	368 60
P. A. Belanger.....	25 50
M. Lafranchise.....	30 00
Nap. Tremblay.....	114 35
Wright & Co.....	127 35
Hull Coal Co.....	26 25
J. O. Dalpé.....	6 50
Kelly & Leduc.....	4 40
M. Galipeau.....	4 00
F. Gratton.....	2 50
Jos. Pilon.....	1 00
Dalpé & Frères.....	65
P. H. Durocher.....	371 00
	<hr/>
	\$2 450 79

Votre comité recommande que l'Ingénieur soit autorisé à :

1o.—Faire réparer immédiatement le trottoir en face de la propriété de Dame P. Légaré à Tétreauville, qui est dans un état dangereux.

2o.—Réparer le petit égoût rue St. Etienne en face de la propriété de M. François Lalonde.

3o.—Faire une bouche d'égoût en face de la propriété de M. Boissonneault rue Champlain, et réparer celle en face de la propriété Zumar rue Maisonneuve.

4o.—Faire nettoyer toutes les bouches d'égoût avant les froids d'hiver.

5o.—Faire réparer le petit canal rue Lévis à partir de chez M. Lafontaine jusqu'à chez M. Cardinal.

D. O. Laviolette, Président

G. E. Gauvin

Geo. Montpetit

Jos. Bourque

T. B. Davies

1. Proposé par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Gauvin :

Que le 10ième Rapport du Comité des Rues et Améliorations que vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Duquay :

Que le Trésorier soit autorisé à remettre les escomptes mentionnés dans son rapport, aux personnes qui ont payé après le 31 Octobre 1915.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Laviolette, secondé par l'échevin Gauvin :

Que les estimés préparés par l'Ingénieur pour travaux exécutés par :—

1. MM. Bisson et Caron au montant de \$3,866.82 moins 10% soit :— \$386.69.

2. J. Dufresne au montant de \$179.49 moins 10% soit \$17.62

3. E. R. Bisson au montant de \$389.62 moins 10% soit :— \$38.96.

4. E. R. Farley au montant de \$1,096.61 moins 10% soit :— \$109.66, soient approuvés et payés. Ces différents comptes chargeables au Règlement No. 21 des améliorations locales.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Stafford :

Que la somme de \$100.00 produit de la vente de la bouilloire du château d'eau soit créditée au compte du Règlement No. 151.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Falardeau :

ATTENDU que c'est l'intention de ce conseil d'entreprendre la construction d'un canal d'égoût sur la rue Scott ainsi que sur la rue Châteauguay, entre les rues Laval et Wall, que le Greffier soit autorisé à donner les avis nécessaires conformément à la section 147 de la loi 56 Vict. Chap. 52 et ses amendements.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que la résolution No. 5 de l'assemblée du 2 novembre courant soit reconsidérée.

Pour : les échevins Lambert et Chénier :—2

Contre : les échevins Navion, Davies, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit :—10

La motion est perdue.

7. Proposé par l'échevin Davies, secondé par l'échevin Chénier :

Que la résolution No. 12 de l'assemblée du 2 Novembre courant soit reconsidérée.

Pour : les échevins Davies, Lambert et Chénier :—3

Contre : les échevins Navion, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier et Montpetit :—9

La motion est perdue.

8. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Que la résolution No. 16 de l'assemblée du 2 Novembre courant soit reconsidérée.

Pour : les échevins Stafford, Duquay, Lambert et Chénier :—4

Contre : les échevins Navion, Davies, Laviolette, Gauvin, Leduc, Falardeau, Forcier et Montpetit :—7

La résolution est perdue.

9. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Laviolette :

Que la motion No. 9 et son amendement de l'assemblée du 2 Novembre soient rescindés à cause du protet, et que des

soumissions pour le canal d'égoût de la rue Charles soient demandées pour le 15 Novembre.

Pour : les échevins Navion, Davies, Laviolette, Gauvin et Montpetit :—5

Contre : les échevins Stafford, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Lambert et Chénier :—7

La motion est perdue.

L'échevin Davies se retire.

10. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Duquay :

Que les travaux d'égoût sur la rue Laval entre les rues Vaudreuil et Hôtel-de-Ville soient faits à la journée, que l'Ingénieur soit autorisé à acheter les matériaux nécessaires, et que les travaux commencent immédiatement.

Adopté.

HULL, Qué., 29 OCTOBRE 1915.

A Monsieur le Président et Messieurs les Membres,

Comité de l'Aqueduc.

Messieurs :—

Ci-joint veuillez trouver une lettre de The Ottawa and Hull Power and Mnfg Co'y.

La proposition de cette Cie est pour moi une des meilleures qu'il soit possible d'obtenir dans les circonstances et votre Comité ne devrait pas hésiter à conclure un marché dans ces conditions.

Votre bien dévoué,

J. P. ALBERT LAFOREST,

Ingénieur de la Cité.

The Ottawa & Hull Power and Manufacturing Company

OTTAWA, Ont., OCTOBER 25th 1915

J. P. A. LAFOREST, Esq.

City Engineer,

Hull, Que.

Dear Sir :—

With reference to your enquiry for power, we beg to say we are prepared to supply same as following.

On a five or ten years agreement we will hold in reserve and supply when required 300 h. p. Our charge for holding said power for immediate use will be \$3.00 per H. P. per annum, on the power taken and used one cent per kilowatt hour.

We would furnish the pole line etc., to your pump house. The power to be measured at our power house by standard recording instruments.

Conditional on above we will supply 450 H. P. for temporary use at a rate of \$15.00 per H. P. per annum, which would be \$5.00 per h. p. for four months.

Yours truly,

R. BLACKBURN,

Secretary-Treasurer.

II. Proposé par l'échevin Leduc, secondé par l'échevin Duquay :

Que le rapport de l'Ingénieur recommandant d'accepter l'offre de la Cie Ottawa & Hull Power pour la fourniture du pouvoir électrique concernant l'aqueduc et l'éclairage des rues soit approuvé.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Forcier, secondé par l'échevin Leduc :

Que le rôle supplémentaire préparé par l'évaluateur permanent, qui est sur la table ce soir soit approuvé et homologué en y excluant les entrées concernant la Cie. E. B. Eddy et John Darragh, et que le Trésorier soit autorisé à accorder un escompte de 5% aux personnes y mentionnées, pourvu que leurs taxes municipales soient payées durant le mois de novembre courant.

Proposé en amendement par l'échevin Duquay, secondé par l'échevin Stafford :

Que la Compagnie Eddy paie des taxes sur l'évaluation de \$116,000 00 tel que l'évaluation des années dernières.

Pour : les échevins Stafford, Duquay et Lambert :— 3

Contre : les échevins Navion, Laviolette, Gauvin, Leduc, Falardeau, Forcier, Montpetit et Chénier :— 8

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division renversée.

13. ATTENDU que la rue St. Omer a été baissée environ 3' 6" et que le tuyau d'aqueduc est exposé à geler cet hiver ainsi que les services de cette même rue.

Proposé par l'échevin Lambert, secondé par l'échevin Chénier :

Que le Président de l'Aqueduc et l'Ingénieur soient autorisés à prendre un moyen pour baisser l'aqueduc afin que les gens de cette rue ne soient pas privés d'eau cet hiver.

Motion déclarée hors d'ordre par le Maire.

14. Proposé par l'échevin Stafford, secondé par l'échevin Laviolette :

Que M. Onésime Tremblay soit engagé comme contremaître sur la rue Laval entre les rues Hôtel-de-Ville et Vaudreuil.

Ajournement SINE DIE.

Adopté.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District d'Ottawa.

CITÉ DE HULL.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 1915.

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée du conseil de la Cité de Hull tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité à huit heures du soir lundi le 29 Novembre 1915, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Joseph Bourque au fauteuil et les échevins Navion, Davies, Laviolette, Stafford, Gauvin, Leduc, Falardeau, Duquay, Forcier, Montpetit, Lambert et Chénier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table

1. Proposé par l'échevin Chénier, secondé par l'échevin Lambert :

Qu'une bouche d'égout soit faite en face de la propriété de M. Boissonneault rue Champlain, il y a urgence,

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que la requête de M. Walter Ashfield demandant une licence pour tenir une salle de billard et de pool contenant sept tables soit accordée, et qu'il ne lui soit chargé que pour six mois du 1er Novembre 1915, balance de l'année, et que le Trésorier soit autorisé de lui remettre la différence qu'il a payée.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que demande soit faite à la commission des chemins de fer pour l'ouverture de la rue Victoria à Tétreaувille au croisement des voies des chemins de fer Hull Electric et P. P. J. et que l'Aviseur Légal soit autorisé à faire les procédures régulières et que l'Ingénieur lui fournisse les plans nécessaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Navion, secondé par l'échevin Davies :

Que la requête demandant la construction d'un trottoir en bois sur la rue Walker côté Ouest, de la rue Clotilda à la rue George soit approuvée et que l'Ingénieur et le Greffier soient autorisés à continuer les procédures.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Gauvin, secondé par l'échevin Forcier :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.